

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DELIBERATION N°2020-02-380

Objet : Finances
Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2020 à la Région dans le cadre de la contractualisation

Séance du 12 février 2020

Date de convocation : 30 janvier 2020

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 5

Membres votants présents : 5

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 1

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 6

Le quorum est atteint : 5/8 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 12 février, à 15h30, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Jean Paul FRANC, Jacky REY, André BRUNDU, Robert CRAUSTE

Procuration : Véronique MARTIN à Pierre MARTINEZ

Procuration non retenue : 0

Absents excusés :

Jean Baptiste ESTEVE, Laurent PELISSIER, Véronique MARTIN

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction,

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ

Exposé :

Dans le cadre de sa délibération en date du 30 Juin 2017 approbation des principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Le plan d'actions du PETR Vidourle Camargue qui sera mis en place en 2020 se présente ainsi :

Action n°1 : Mise en œuvre du Contrat de ruralité PETR Vidourle Camargue

Action n°2 : Mise en œuvre du Contrat territorial avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Action n°3 : Soutien auprès des communes pour la contractualisation de la politique Bourg-Centre

Action n°4 : Animation d'une mission patrimoine à l'échelle du territoire en lien avec les contrats territoriaux

Action n°5 : Animation pour dynamiser les initiatives du territoire pour la mobilité

Son coût de mise en œuvre s'établit comme suivant :

Demande de Subvention Ingénierie PETR 2020 Région Occitanie				
Charges de personnel dédiées au plan d'action 2020				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux liés au plan d'action 2020	Coût plan d'action 2020
Directeur/ Animateur LEADER/ Contractualisation	CHARLIER Maxime	53 954,52 €	25%	13 488,63 €
Chargée de mission Contractualisation/FEAMP	Marie GALAND	42 192,96 €	50%	21 096,48 €
Chargée de Mission patrimoine	CARLIER Patricia	33 185,16 €	50%	16 592,58 €
Total Frais salariaux plan d'action 2020		129 332,64 €		51 177,69 €

Subvention régionale sollicitée : 34 896.81 € soit 68,2%

A noter que 10 103.19€ sont sollicités auprès de la Région pour l'animation 2020 du GAL (LEADER), ce qui porte à 45 000€ la sollicitation et l'intervention totale de la DATRM.

Au regard des échanges entre services et des éléments présentés, il est proposé au Bureau Syndical :

- De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée un soutien à l'animation territoriale 2020 dont les charges s'élèvent à 51 177,69 €,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0



Le Président
Pierre MARTINEZ
Bureau Mixte
PETR
Ardourle
Camargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 20.02.2020
- Sa publication le : 20.02.2020
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier